

N°23.01.03

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents/ Excusés	

**OBJET : CRÉATION
DE DEUX POSTES
PERMANENTS AU
REGISTRE DES
EFFECTIFS**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 013-241300425-20230228-23_01_03-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février,
Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire sous
la présidence de Richard MALLIÉ

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Syndical : 22 février 2023

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert
CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu
PIETRI, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI, Amapola VENTRON

MEMBRES POUVOIRS:

Corinne LE MEUT, Dominique VALÉRA

Monsieur le Président expose aux membres du Syndicat Intercommunal du Grand
Vallat :

Vu les délibérations concordantes du SIGV (n°22-05-31 en date du 31 octobre
2022) et des communes membres (Bouc Bel Air : n°22.08.12 en date du 28
novembre 2022 , Simiane-Collongue : n° 95/2022 en date du 16 décembre 2022,
Cabriès : n°2022/103 en date du 21 décembre 2022) portant sur l'autorisation de
signature avec la CAF des Bouches du Rhône de la convention Territoriale Globale
(CTG) le Grand Vallat et le projet de convention annexé aux délibérations,

Considérant qu'il convient conformément à la convention citée ci-dessus
d'embaucher un chargé de coordination de la CTG du Grand Vallat,

Considérant que les profils et missions étant susceptibles de correspondre à
plusieurs cadres d'emplois et grades, il est nécessaire à cette occasion de créer un
emploi permanent de rédacteur territorial et un emploi permanent d'attaché
territorial,

Considérant qu'à l'issue de la procédure de recrutement, l'emploi non pourvu aura
vocation à être supprimé,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les
emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant
de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé au comité syndical de créer, à compter du 1^{er} mars 2023 :

- un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de
Rédacteur à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à
37H30

- un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade
d'attaché à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à
37H30

Une fois la campagne de recrutement effectuée, seul un des deux postes créés sera
pourvu pour occuper le poste de chargé de coordination de la CTG.

Cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire. Cependant dans l'hypothèse
où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou
stagiaire, il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser le Président

à recruter un agent contractuel, conformément au 332-8 ,2. Il appartient alors à la délibération d'apprécier le recrutement d'un agent contractuel, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération.

LE COMITÉ SYNDICAL

Ouï l'exposé de Monsieur le Président
Après avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : De créer, à compter du 1^{er} mars 2023, un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 37H30.

Le cas échéant, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8, 2 du Code général de la fonction publique en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

L'agent devra alors justifier à minima d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Ce contrat pourra être conclu pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable.

Il recevra une rémunération mensuelle calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à indice brut et un indice majoré de la grille indiciaire du grade de rédacteur du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux qui sera déterminé au sein du contrat, ainsi que l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ainsi que (le cas échéant) les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Article 2 : De créer, à compter du 1^{er} mars 2023, un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'Attaché à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 37H30.

Le cas échéant, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8, 2 du Code général de la fonction publique en raison des besoins des services ou de la nature des fonctions et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

L'agent devra alors justifier à minima d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.

Ce contrat pourra être conclu pour une durée maximale de 3 ans, renouvelable.

Il recevra une rémunération mensuelle calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à indice brut et un indice majoré de la grille indiciaire du grade d'attaché du cadre d'emplois des attachés territoriaux qui sera déterminé au sein du contrat, ainsi que l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement ainsi que (le cas échéant) les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le

ID : 013-241300425-20230228-23_01_03-DE

S²LO

Article 3 : Le tableau des effectifs sera modifié

Article 4 : La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023.

Fait et délibéré, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le et de la
publication le :.....



Richard MALLIÉ,
Président



Envoyé en préfecture le 02/03/2023

Reçu en préfecture le 02/03/2023

Publié le



ID : 013-241300425-20230228-23_01_03-DE



FICHE DE POSTE

Date: 23/01/2023

Collectivité : Syndicat Intercommunale du Grand Vallat (SIGV)
Communes de Bouc Bel Air, Simiane Collongue et Cabriès

Poste : Chargé(e) de coopération Convention Territoriale Globale

Catégorie : A ou B

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché ou Rédacteur

Statut : Titulaire ou non titulaire

DESCRIPTION DU SYNDICAT

- 1- Dans le cadre de sa mission originelle : la construction de nouveaux collèges, en relation avec les services compétents du Département des BDR
- 2- Dans le cadre de la prévention de la délinquance: la gestion administrative du Comité Intercommunal de prévention de la délinquance et le déploiement des équipements de vidéo protection
- 3- Dans le cadre du numérique et des télécommunications : la maintenance et le développement des systèmes informatiques, des réseaux et des télécoms
- 4- Dans le cadre du centre de supervision : mise en place d'un service chargé de la visualisation des images en temps réel
- 5- Et nouvellement dans le cadre des actions faites en faveur de la jeunesse : Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale de la CAF des BDR, en partenariat avec les services jeunesse des villes membres et le service du CISPD du SIGV

DESCRIPTION DU POSTE

Supérieur hiérarchique direct : Secrétaire Général du SIGV

Relations interne : Le Président, les Elus membres du comité syndical et la responsable informatique et la responsable prévention, le chef de salle et les agents du syndicat (14)

Relations extérieures : Services des communes membres, la CAF des BDR associations, public.

Définition du poste et contexte :

Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes.

L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.

- Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc.
- Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération
- Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans la convention territoriale globale du Grand vallat (Ctg), développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et

contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire, développement des outils de planification et d'observation.

▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication.

Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées (ainsi que ceux porteurs de handicap) et d'offres disponibles pour ces enfants

► Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage

- Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
- Identifier des tendances et facteurs d'évolution
- Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet
- Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité
- Traduire les orientations politiques en plans d'action
- Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions

► Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG

► Réaliser, conduire, coordonner le Projet Educatif du Territoire

- Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
- Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté
- Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
- Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
- Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire

- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des évènements de vie des familles
- Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante.
- Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
- Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels
- Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
- Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux mobilisation en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé
- Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
- Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
- Favoriser les échanges d'expériences

► Organisation et animation de la relation avec la population

► Organisation et animation de la relation avec la population

- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public
- Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement

► Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre

- Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information

- Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées
- Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique
- Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation

COMPETENCES et QUALITES REQUISES POUR LE POSTE

Le savoir :

Savoirs généraux

- Environnement territorial
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures et actes administratifs
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Réseaux stratégiques d'information
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation
- Méthode de gestion de conflit
- En toute circonstance, préserver et favoriser la qualité du service public et l'image de la collectivité

Savoirs socioprofessionnels :

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial
- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets

- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques
- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement
- Outils et méthodes du développement local
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Observatoires, système d'information géographique
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens
- Réseaux associatifs
- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs
- Techniques et outils du marketing public
- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers
- Principes et techniques de la participation des habitants

Savoir être :

- Posséder de réelles aptitudes relationnelles, écouter, répondre, informer et expliquer à tout demandeur.
- Faire preuve de disponibilité et d'esprit d'équipe
- Respecter le devoir de réserve et de discrétion professionnelle
- Etre rigoureux et méthodique
- Savoir rendre compte

TEMPS DE TRAVAIL

Poste à temps complet : 37 heures 30.
Du lundi au vendredi.

MOYENS MIS A DISPOSITION

Poste bureautique et téléphone portable

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE

Poste basé au Siege du SIGV, situé sur la commune de Simiane Collongue.